



Inscription à pôle emploi/démission mutation de conjoint

Par **RUBIS5455**, le **12/06/2015** à **13:39**

Bonjour,

j'ai posé ma démission pour mutation de conjoint en Martinique. Mon préavis prend fin le 07/08 et le départ en Martinique est le 01/09.

J'ai appelé 2 fois Pole emploi afin de savoir comment procéder pour mon inscription et où s'inscrire.

Il faut bien sûr attendre le 08/08, après les choses divergent :

- 1ère version : je dois m'inscrire par internet le 08/08, j'aurai un RDV qqs jours après (pbl : nous n'aurons plus de logement de fonction ni meubles à cette date et serons logés à l'autre bout de la France dans la famille en attendant l'avion, mais il paraît que je dois quand même assurer ce RDV?) et ensuite, en Martinique je ferai transférer mon dossier en allant à Pôle emploi en septembre,
- 2ème version : il ne faut surtout pas que je m'inscrive en métropole, mais je dois attendre d'être en Martinique, car sinon Pôle emploi refusera la démission pour motif légitime vu que je serai encore en métropole. Je pourrais demander en septembre de bénéficier de la rétroactivité de mes droits à rémunération au 08/08 si le chef d'agence statue favorablement.

Quelle version suivre ?

Si c'est la première, puis-je demander une date précise pour le RDV au moment de mon inscription internet afin de le faire juste avant mon départ (j'ai juste une journée où je serai dans mon département d'origine avant de prendre l'avion).

Merci d'avance de votre aide.

cdlt,

Par **P.M.**, le **12/06/2015** à **14:57**

Bonjour,

Je pense qu'il aurait été préférable que le terme du préavis coïncide avec le déménagement mais il serait préférable d'obtenir une réponse écrite en questionnant Pôle Emploi, par exemple par leur site internet...

Par **RUBIS5455**, le **12/06/2015** à **16:23**

Merci pour ce retour. Pour la fin du préavis, il était compliqué de le faire coïncider avec la date

de mutation car en fait le déménagement se fait un mois avant(par voie maritime) et nous nous retrouvons sans autre possibilité que de quitter la région pour se loger en famille. Je vais tenter une question écrite sur le site Pôle Emploi, si un espace le permet.
cdlt,